

États financiers

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

31 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant	23
Résultats	24
Flux de trésorerie	25
Évolution des actifs nets	26
Situation financière	27
Notes complémentaires	28

Aux membres de

l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 29 juin 2011

Résultats

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Produits du fonds non grevé d'affectations		
Réglementation des courtiers		
Cotisations des membres	40 598 \$	38 846 \$
Contributions à l'égard des prises fermes	8 122	8 404
Droits d'inscription	2 371	2 381
Droits d'entrée	270	160
	51 361	49 791
Réglementation du marché		
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	25 435	23 074
Présentation de l'information en temps opportun	3 378	3 260
	28 813	26 334
Autres produits		
Intérêts	294	66
Divers	10	326
	304	392
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	80 478	76 517
Charges du fonds non grevé d'affectations		
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers (note 7)	51 004	48 591
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché (note 7)	26 398	24 150
	77 402	72 741
Excédent des produits par rapport aux charges du fonds non grevé d'affectations	3 076	3 776
Autres fonds		
Fonds grevé d'affectations externes (note 8)	(1 697)	(1 686)
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes (note 9)	226	32 262
Fonds pour le regroupement (note 10)	414	313
Excédent des produits par rapport aux charges	2 019 \$	34 665 \$

Voir les notes complémentaires.

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 019 \$	34 665 \$
Amortissement	3 819	2 597
Amortissement du loyer	(201)	(32)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(2)	6
Avantages sociaux futurs	126	676
	5 761	37 912
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(519)	(168)
Charges payées d'avance	71	165
Dépôt	(120)	85
Créditeurs et charges à payer	1 625	802
Produits reportés	—	(33)
	6 818	38 763
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 282)	(7 187)
Produit de la cession d'immobilisations	2	—
Décassements de prêts, montant net	(6)	(6)
	(3 286)	(7 193)
Activités de financement		
Remboursement de l'emprunt bancaire	—	(939)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 532	30 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	103 839	73 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	107 371 \$	103 839 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	15 141 \$	13 341 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	92 230	90 498
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	107 371 \$	103 839 \$
Intérêts versés	— \$	11 \$

Voir les notes complémentaires.

Évolution des actifs nets

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars 2011	Investis en immobi- lisations	Fonds non grevé d'affectations	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAC grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement	Total des actifs nets
Solde à l'ouverture	12 218 \$	29 107 \$	27 352 \$	32 262 \$	(386)\$	100 553 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	—	3 076	(1 697)	226	414	2 019
Amortissement	(3 819)	3 811	8	—	—	—
Acquisition d'immobilisations	3 282	(1 123)	(2 147)	—	(12)	—
Solde à la clôture	11 681 \$	34 871 \$	23 516 \$	32 488 \$	16 \$	102 572 \$

Voir les notes complémentaires.

Situation financière

(en milliers de dollars)

au 31 mars	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 371 \$	103 839 \$
Débiteurs	5 871	5 352
Charges payées d'avance	599	670
Tranche à court terme des prêts (note 4)	17	13
	113 858	109 874
Avantages sociaux futurs (note 6)	868	1 443
Prêts (note 4)	12	10
Immobilisations (note 5)	11 681	12 218
Dépôt	125	5
	126 544 \$	123 550 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	16 114 \$	14 489 \$
Incidations à la prise à bail	251	240
	16 365	14 729
Incitatif à la location	880	1 092
Avantages sociaux futurs (note 6)	6 727	7 176
	23 972	22 997
Soldes de fonds		
Investi en immobilisations	11 681	12 218
Fonds non grevé d'affectations	34 871	29 107
Fonds grevé d'affectations externes	23 516	27 352
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes	32 488	32 262
Fonds pour le regroupement	16	(386)
	102 572	100 553
	126 544 \$	123 550 \$

Engagements (note 11)

Événement postérieur à la date du bilan (note 14)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Susan Wolburgh Jenah, **présidente et chef de la direction**



Doug McGregor, **président du conseil d'administration**

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM » ou l'« Organisme ») est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché inc. (SRM), l'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité des marchés régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. Les actifs nets de l'ACCOVAM et de SRM ont été comptabilisés dans le nouvel Organisme à leur valeur comptable.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'Organisme détient une participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est obligatoire et doit être respectée par l'OCRCVM.

L'Organisme détient une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc. (FundSERV), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour l'industrie des fonds d'investissement. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est obligatoire et doit être respectée par l'OCRCVM.

L'OCRCVM a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital-actions en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada. À titre d'organisme sans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

L'Organisme suit les principes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de quatre mois ou moins.

Instruments financiers

L'Organisme suit le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, Instruments financiers – informations à fournir et présentation », plutôt que le chapitre 3862, « Instruments à financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur. Les débiteurs et les prêts ont été classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement. Les créditeurs et charges à payer ont été classés comme autres passifs financiers et sont mesurés au coût après amortissement.

Comptabilisation des produits

Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres et sont comptabilisées comme produits sur une base annuelle. Les contributions à l'égard des prises fermes sont comptabilisées au moment de la clôture de l'opération de prise ferme. Les droits d'inscription et les autres paiements sont comptabilisés comme produits sur une base annuelle. Les amendes et les amendes pour dépôt tardif des sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont fixées. Les amendes imposées aux cabinets membres, les amendes pour dépôt tardif et les cotisations des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont perçues.

Réglementation du marché

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés en grande partie en fonction du volume proportionnel de négociations de chacun par rapport au total des négociations et selon des honoraires annuels fixes. Les produits des ententes de services de réglementation proviennent des services que l'OCRCVM fournit aux marchés aux termes de ces ententes. Les amendes imposées aux cabinets membres sont comptabilisées comme produits dès leur imposition. Les amendes imposées aux cabinets membres et au personnel des souscripteurs sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %, le matériel informatique, les logiciels et les projets technologiques sont amortis au taux annuel de 33¹/₃ %, à l'exception de deux projets technologiques qui sont amortis sur une période de 60 mois. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

Comptabilité par fonds

La société suit la méthode de la comptabilité par fonds grevé d'affectations. Les soldes des actifs nets sont répartis comme suit :

- a) le **Fonds non grevé d'affectations** représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement disponible pour les besoins de fonctionnement généraux.
- b) le **Fonds grevé d'affectations externes** représente le montant net des produits provenant des amendes, des intérêts et des charges aux fins suivantes conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives :
 - i) les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
 - ii) la formation des participants des marchés et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;
 - iii) les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
 - iv) les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.
- c) le **Fonds du regroupement** a été financé par le **Fonds grevé d'affectations externes** et sert à payer les frais de l'Organisme liés à la création de l'OCRCVM.
- d) le **Fonds du PCAC grevé d'affectations externes** est un fonds grevé d'affectations externes établi pour le maintien des amendes liées au papier commercial adossé à des créances émises par des tiers (PCAC) perçues par l'OCRCVM. L'utilisation de ces amendes est grevée d'affectations externes par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM.
- e) l'**Investi en immobilisations** représentent l'investissement net de l'Organisme dans des immobilisations et est constitué du solde non amorti de ses actifs immobilisés.

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incitatif à la location

Les valeurs afférentes aux périodes d'exonération de loyers et aux autres incitatifs à la location qu'obtient l'Organisme aux termes de contrats de location de locaux sont amortis sur la durée de ces baux.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

Modifications comptables futures

Le 31 décembre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (normes comptables pour les OSBL)*. Les normes sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Les normes s'appliquent à tous les organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont toujours l'option d'adopter les normes internationales d'information financière. L'adoption anticipée est permise. L'OCRCVM a choisi d'adopter la Partie III – Normes comptables pour les OSBL.

3. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de l'Organisme comprend les soldes des fonds qui sont composés de fonds grevés d'affectations internes et externes et du fonds non grevé d'affectations.

L'objectif de l'Organisme en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des avantages et des services à ses membres et à ses autres parties prenantes.

Une partie du capital de l'Organisme est grevée d'affectations comme il est décrit à la note 2. L'Organisme emploie des processus de contrôle interne pour s'assurer que les restrictions sont respectées avant d'utiliser ces ressources et qu'elle se conforme à ces restrictions tout au long de l'année.

4. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont sans intérêt et encaissables au plus tard le 14 janvier 2014.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
Fonds non grevé d'affectations externes				
Matériel et mobilier de bureau	1 276 \$	720 \$	556 \$	662 \$
Améliorations locatives	2 614	1 056	1 558	1 925
Matériel informatique et logiciels	4 290	2 762	1 528	1 390
Projets technologiques	11 669	3 640	8 029	8 229
	19 849	8 178	11 671	12 206
Fonds grevé d'affectations externes				
Projets technologiques	73	63	10	12
	19 922 \$	8 241 \$	11 681 \$	12 218 \$

6. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivant au cours de l'année :

1. le régime de retraite de l'OCRCVM pour les membres de l'ancien RR de l'ACCOVAM (Ancien RR de l'ACCOVAM);
2. l'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (RPRS) non enregistré et financé par le SRM pour les anciens salariés de la TSX (Ancien RPRS de SRM);
3. le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (RR de l'OCRCVM);
4. le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC de l'OCRCVM);
5. le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (ACR de l'OCRCVM);
6. le régime de prestations de revenu supplémentaire à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
7. le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1^{er} juin 2008. Une évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR de l'OCRCVM) a également eu lieu le 1^{er} janvier 2009.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les charges nettes de l'Organisme relatives aux avantages sociaux se détaillent comme suit :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	196 \$	13 \$	2 000 \$	729 \$	509 \$

31 mars 2010	Former RS	Ancien RS	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	230 \$	9 \$	1 611 \$	707 \$	413 \$

Ce qui suit renferme d'autres informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Organisme :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la clôture	(5 370)\$	(201)\$	(30 040)\$	(6 996)\$	(5 240)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la clôture	4 755 \$	— \$	23 440 \$	4 767 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Déficit des régimes	(615)\$	(201)\$	(6 600)\$	(2 229)\$	(5 240)\$
Obligation transitoire non comptabilisée (actif transitoire non comptabilisé)	—	—	(1 174)	—	190
Coût des services passés non comptabilisés	—	—	—	—	(1 428)
Perte actuarielle nette non comptabilisée (gain actuariel net non comptabilisé)	1 294	(30)	7 047	2 418	857
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2011	679 \$	(231)\$	(727)\$	189 \$	(5 621)\$

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la clôture	(4 481)\$	(171)\$	(23 377)\$	(6 574)\$	(4 296)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la clôture	4 059 \$	— \$	18 968 \$	5 060 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Déficit des régimes	(422)\$	(171)\$	(4 409)\$	(1 514)\$	(4 296)\$
Obligation transitoire non comptabilisée (actif transitoire non comptabilisé)	—	—	(1 292)	—	227
Coût des services passés non comptabilisés	—	—	—	—	(1 582)
Perte actuarielle nette non comptabilisée (gain actuariel net non comptabilisé)	947	(47)	4 041	2 432	477
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2010	525 \$	(218)\$	(1 660)\$	918 \$	(5 174)\$

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 148 \$ (124 \$ en 2010) pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 22 \$ (33 \$ en 2010). Les charges relatives au régime à cotisations déterminées des salariés pour la période considérée s'élèvent à 820 \$ (734 \$ en 2010).

À compter du 1^{er} janvier 2009, l'ancien RR de l'OCRCVM a été modifié pour permettre aux membres actuels du régime à prestations déterminées de cesser d'accumuler des années de service en vertu du régime à prestations déterminées et de joindre le régime à cotisations déterminées pour les années de service ultérieures. Cette modification a entraîné une compression du régime et par conséquent, les actifs et les obligations ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en date du 1^{er} janvier 2009. L'incidence de cette compression s'est traduite par une augmentation des charges au titre des régimes de retraite de 25 \$ pour l'exercice 2009.

Les actifs du régime par catégorie se détaillent comme suit :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	61,8 %	0,0 %	62,3 %	23,9 %	0,0 %
Obligations	26,2 %	0,0 %	26,6 %	17,6 %	0,0 %
Placements à court terme	5,3 %	0,0 %	4,3 %	7,2 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	51,3 %	0,0 %
Actifs immobiliers	6,7 %	0,0 %	6,8 %	0,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	50,9 %	0,0 %	59,2 %	27,7 %	0,0 %
Obligations	47,2 %	0,0 %	34,3 %	19,6 %	0,0 %
Placements à court terme	1,9 %	0,0 %	6,5 %	0,7 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	52,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 mars 2011) :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,25 %	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,75 %	5,50 %	5,75 %	5,25 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 9,0 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5,0 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 4,5 %.

Ce qui suit donne d'autres informations concernant les régimes de retraite de l'Organisme :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	350 \$	— \$	2 933 \$	— \$	62 \$
Cotisations salariales	36	—	705	—	—
Prestations versées	(29)	—	(602)	(443)	(62)

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	426 \$	— \$	1 845 \$	— \$	56 \$
Cotisations salariales	52	—	687	—	—
Prestations versées	(130)	—	(554)	(432)	(56)

7. Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations

Les catégories principales des charges liées à la rémunération, à la technologie, des charges locatives et autres charges composent les frais de fonctionnement de l'OCRCVM. Pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont dûment réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés, l'OCRCVM utilise un modèle de répartition des coûts. Ces catégories de charge sont d'abord attribuées aux services respectifs, puis aux deux divisions. Les coûts indirects liés aux services sont attribués aux divisions selon la proportion courtiers directs/activités des marchés par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et selon les ratios de coûts en l'absence d'un lien de cause à effet direct.

	2011	2010
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	38 887 \$	37 571 \$
Technologie	1 268	1 245
Charges locatives	4 655	4 411
Autres frais	6 194	5 364
	51 004	48 591
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché		
Rémunération	12 100	11 508
Technologie	8 815	8 607
Charges locatives	1 314	1 206
Autres frais	4 169	2 829
	26 398	24 150
Total des frais de fonctionnement	77 402 \$	72 741 \$

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

8. Fonds grevé d'affectations externes

	2011	2010
Produits		
Amendes par suite d'enquêtes	1 496 \$	790 \$
Intérêts	154	55
Avis uniforme de cessation d'emploi soumis en retard	172	184
Amendes liées à la formation continue	—	14
Cotisations de nouveaux membres	139	57
Amendes pour dépôt tardif de documents	14	30
	1 975	1 130
Charges		
Frais liés aux formations d'instruction	1 715	1 798
Projet de livre de règlements	265	91
Système de gestion des ressources réglementaires	—	(67)
Amortissement	8	7
Innovations dans le développement social et le développement des entreprises (<i>Social and Enterprise Development</i>)	281	100
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (note 11)	743	282
Capital Market Cooperative Research Centre (Centre de recherche coopérative sur les marchés financiers) (note 11)	150	150
BrokerCheck	33	19
Parrainage du programme Funny Money (note 11)	141	201
Formation des membres	261	232
Matériel de formation de la <i>Financial Industry Regulatory Authority</i>	—	3
Parrainage de l'OICV	75	—
	3 672	2 816
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 697)\$	(1 686)\$

9. Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

	2011	2010
Produits		
Amendes liées au PCAC	— \$	32 250 \$
Intérêts liés au PCAC	226	12
Excédent des produits par rapport aux charges	226 \$	32 262 \$

10. Fonds pour le regroupement

	2011	2010
Produits		
Intérêts	3 \$	— \$
Charges (recouvrement)		
Recouvrement lié à la taxe de vente	(646)	(544)
Dotation et honoraires professionnels	—	21
Rémunération	8	21
Locaux et installations	—	11
Honoraires juridiques	165	80
Transition à la technologie de l'information	—	41
Divers	62	57
	(411)	(313)
Excédent des produits par rapport aux charges	414 \$	313 \$

11. Engagements

Au 31 mars 2011, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation et déduction faite des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2024, s'établit comme suit :

2012	2 769 \$
2013	2 776
2014	2 419
2015	2 419
2016	2 339
Par la suite	17 079
	29 801 \$

De plus, l'Organisme a conclu des ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs pour les trois prochains exercices jusqu'en 2014. Les paiements minimums exigibles au cours de chacun des prochains exercices sont les suivants :

2012	6 240 \$
2013	6 240
2014	1 040
	13 520 \$

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

11. Engagements (suite)

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2011, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 381 millions de dollars au 31 décembre 2010 (359 millions de dollars en 2009); et ii) des lignes de crédit totalisant 100 millions de dollars (100 millions de dollars en 2009) provenant de deux banques à charte canadiennes, tel qu'il a été mentionné ci-dessus.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la Fondation). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 897 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 216 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC des marchés financiers (Capital Markets CRC) pour le travail de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 150 \$.

12. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisme, lesquels se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts et des créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance relativement rapprochée.

La direction estime que l'Organisme n'est pas exposé à d'importants risques d'intérêt, de concentration ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Le risque de crédit est considéré faible puisque les fonds sont seulement investis dans des titres garantis par le gouvernement canadien ou des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

14. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a conclu une entente de financement visant l'obtention d'une facilité de crédit de construction à terme non renouvelable de 6 000 000 \$, qui sera utilisée afin de construire et de rénover l'emplacement principal de l'Organisme, et d'une facilité de crédit de fonctionnement renouvelable de 4 000 000 \$ qui sera utilisée pour les besoins courants en matière de fonds de roulement.

L'autoréglementation en action

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est bien implanté dans les régions et ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation permet de s'assurer que les politiques et les règles évoluent avec les marchés grâce aux consultations menées auprès des participants du secteur, qui sont confrontés au changement sur une base quotidienne. Ce processus aide à faire en sorte que les règles et les politiques soient pratiques et équilibrées.

Comité consultatif national de l'OCRCVM

- Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour faire valoir leurs intérêts, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM sur une base trimestrielle.

Dix conseils de section de l'OCRCVM

- S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent les questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue face aux enjeux nationaux, incluant les questions stratégiques
- Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation
 - Membres des conseils de section : 153
 - Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : 121
 - Rencontres : 68
 - Décisions : 220

Comités consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers

Section des affaires juridiques et de la conformité

Comité sur les titres à revenu fixe

Comité consultatif sur les règles du marché

Comité sur l'éducation et les compétences

- Nombre de membres des comités : 357
- Sociétés et marchés représentés : 133
- Rencontres : 59

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada.

Montréal

5, Place Ville Marie, bureau 1550
Montréal (Québec) H3B 2G2

Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 3T9

Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300
Calgary (Alberta) T2P 0J1

Vancouver

Royal Centre
1055, rue Georgia Ouest, bureau 2800
C.P. 11164
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

1 877 442-4322

Site Web : www.ocrcvm.ca

OCRCVM – Faits saillants

- Surveillance de **212** membres et de leurs **28 598** employés inscrits
- Surveillance de **350 874 680** opérations sur **3** bourses et **6** systèmes de négociation parallèles
- Coordination de **1 549** arrêts des opérations, **1 029** reprises des opérations et **60** interdictions d'opérations
- Exécution de **305** examens sur place de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation
- Achèvement de **303** enquêtes de mise en application
- Tenue de **60** audiences disciplinaires, prononcé de **19** suspensions et de **15** révocations et imposition d'amendes totalisant **4,9 millions** de dollars (excluant les dépens et les remboursements) à des sociétés et à des particuliers
- Publication de **16** projets de règles et mise en œuvre de **9** révisions de règles
- Possibilités de formation continue offertes à **11 066** personnes inscrites
 - **27** webémissions éducatives visionnées par **10 010** participants du secteur
 - **6** événements en direct suivis par **1 056** participants du secteur
- Réception de **691** plaintes sur des questions liées aux marchés, une augmentation de **43,9 %**
- Réception de **449** plaintes sur des courtiers membres, une augmentation de **4,7 %**
- Réception de **1 248** plaintes indirectes déposées par des clients auprès de courtiers membres, puis acheminées à l'OCRCVM par voie électronique au moyen du système ComSet, un recul de **15,7 %**

Bureaux de l'OCRCVM

